



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 49 - Vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours - Signature du marché - Modification du montant

Vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours

Signature du marché - Modification du montant

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

I - Contexte

Conformément aux textes réglementaires, certaines installations électriques doivent faire l'objet d'une vérification périodique obligatoire.

La Ville de Besançon a publié une consultation le 1^{er} décembre 2017 en appel d'offres ouvert pour des vérifications périodiques des installations électriques et SSI pour la réalisation des missions suivantes :

- Vérification des installations électriques et des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité incendie de catégories A et B dans les établissements recevant du public,
- Vérification des installations électriques et des moyens de secours dans les établissements relevant du code du travail,
- Vérification d'installations électriques situées sur l'espace public.

Cette consultation s'est effectuée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 pour les vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours pour les établissements de la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) de Besançon, les communes d'Arguel, Avanne-Aveney, Boussières, Byans-sur-Doubs, Champvans-les-Moulins, Ecole-Valentin, Geneuille, Larnod, Montfaucon, Pouilley-les-Vignes, Roche-lez-Beaupré, Serre-les-Sapins et Tallenay.

Le marché a été attribué en commission d'appel d'offres le 16 janvier et le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 janvier 2018, a autorisé M. le Maire à signer le marché.

II - Procédure

Toutefois une erreur s'est glissée lors de la communication du montant de la partie forfaitaire lors de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier dernier.

En effet le montant indiqué dans la délibération est de 118 020 € HT alors que le montant réel est de 118 245 € HT.

Par conséquent, il convient de délibérer à nouveau pour autoriser M. le Maire à signer le marché avec le bon montant.

Proposition

Le Conseil Municipal prend acte du montant forfaitaire du marché de vérifications périodiques des installations électriques et des moyens de secours pour l'ensemble du groupement qui a été attribué à la société QUALICONSULT pour un montant de 118 245 € HT, soit 141 894 € TTC.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 MAI 2013



Contrôle de légalité